

GEL CONTACT OBR



GEL CONTACT A FONCTIONS DÉSINFECTANTES ET ODORIFÉRANTES RÉMANENTES POUR TRAITEMENT DES ENDROITS MALODORANTS

N° AMM
23014

- ✓ Sans soude ou potasse caustique
- ✓ PH Neutre
- ✓ Curatif et préventif
- ✓ Gel contact : libération progressive des fonctions
- ✓ Economique, pas de pertes par ruissellement
- ✓ Très longue rémanence, espace la fréquence des applications

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ETAT PHYSIQUE	: Gel fluide.
MASSE VOLUMIQUE	: 985 g/ +/- 20 g/l.
REACTION CHIMIQUE	: Pratiquement neutre.
pH pur	: 7.80.
ODEUR	: Fleurie boisée.
IONOGENEITE	: Cationique.
INFLAMMABILITE	: Ininflammable.
ASPECT	: Limpide couleur verte
VISCOSITE BROOKFIELD à 17 °c	: 600 cps - mobile 4 - vitesse 100 t/mn.

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

Miscible à l'eau.

Gel thixotropique, adhère sur les surfaces verticales, inclinées ou irrégulières.

Economique Pas de pertes par ruissellement

Longue REMANENCE, espace la fréquence d'application.

N'attaque pas les supports usuels, métalliques, plastiques.

MULTIFONCTIONS :

Fonction Bactéricide	satisfait à la norme NF EN 1276 (p.v. 99116/2) en conditions de saleté (5 minutes à 25 %)
-----------------------------	--

1) DESINFECTANT de CONTACT : Inhibe le développement, par la synergie de ses fonctions désinfectantes, de la flore bactérienne sur les surfaces, stoppe la prolifération des bactéries et champignons à l'origine des fermentations malodorantes, putrides, odeurs de moisi ou levurées, etc...

2) Libère progressivement des fonctions destructrices d'odeurs.

3) Constitue un **ODORIFERANT REMANENT** par sa diffusion progressive.

4) Après séchage complet, laisse sur les surfaces, parois des matériels et conteneurs à déchets, un film sec hydratable, à propriétés **NETTOYANTES, DETERGENTES, DESINFECTANTES**. Permet ainsi, à l'aide d'un jet, d'assurer le nettoyage et la désinfection **TERMINALE** des surfaces avant nouvelle application.

Evite la **multiplication des microorganismes**, à la fois sur les parois des conteneurs à déchets et dans les liquides et jus des denrées alimentaires qui s'écoulent au fond des bacs, lorsque les sacs sont insuffisamment étanches ou percés par des os ou coquillages.

UTILISATIONS	UTILISATEURS
<ul style="list-style-type: none"> • Poubelles, locaux à poubelles • Bacs et matériels de stockage des déchets • Conteneurs à ordures • Benne de ramassage • Zones de tri et déchetteries 	<ul style="list-style-type: none"> • Collectivités • Cuisines, cantines • Restaurants • Crèches, hôpitaux • Terrains de campings • Ateliers d'équarrissage, déchetteries

Par la combinaison de ses fonctions odoriférantes, destructrices des mauvaises odeurs réduit l'attraction des mouches notamment dans les conteneurs à déchets.

Participe à l'hygiène indispensable dans l'environnement des déchets et à la lutte contre les mauvaises odeurs.

local poubelles



Produits Chimiques de Maintenance Industrielle depuis 1977

ACIDES - ALCALINS - SOLVANTS - DÉGRAISSANTS - NETTOYANTS - DESOXYDANTS - PHOSPHATANTS - DÉCAPANTS
DÉCOLLANTS - AÉROSOLS - DESINFECTANTS - ABSORBANTS - GRAISSES - LUBRIFIANTS - PROTECTEURS
TRAITEMENTS DE SURFACES - INSECTICIDES - RATICIDES - RÉPULSIFS - SAVONS - SHAMPOINGS CARROSSERIES

Tél : 03.86.23.96.13 - Fax : 03.86.23.96.03

www.prodic-diffusion.com - info@prodic-diffusion.com - SIRET : 408 432 417 00017 - RCS 968140

MODES ET DOSES D'EMPLOI

Effectuer une fine pulvérisation uniforme directe sur les surfaces, (à titre indicatif, d'environ de 150 à 160 grammes par m², selon les supports) bacs et conteneurs, matériels de collecte ; à l'état pur ou dilué, à raison d'une partie pour 1 à 3 parties d'eau, en fonction de l'intensité des mauvaises odeurs à détruire, origine et importance des matières organiques fermentescibles ou déchets présents sur les surfaces.

Pulvériser directement



BACS, POUBELLES, VIDE ORDURES, LOCAUX à DÉCHETS MÉNAGERS, HOPITAUX, CUISINES,...

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

Association en phase aqueuse, de composés viscosifiants thixotropiques filmogènes, d'agents surfactifs cationiques, fonctions bactéricides de contact, combinaison d'ammoniums quaternaires, extraits végétaux.

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 et du 20 décembre 2013 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.



RECOMMANDATIONS



DANGER

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

P261 Éviter de respirer les poussières /fumées /gaz/ brouillards / aérosols. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/... P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Utilisations réservées aux professionnels

Contient de l'ALCOOL GRAS ETHOXYLE et du GLUTARAL

Contient :

- moins de 5% de : agents de surface non ioniques - désinfectants - parfums

Usage biocide TP 02

GLUTARAL (cas 111-30-8) 2.50 g/kg

CHLORURE DE DIDECYLDIMETHYLAMMONIUM (cas 7173-51-5) 2.50 g/kg

« Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit ». Nettoyage du matériel d'application par rinçage à l'eau.

Stocker dans un local tempéré, à l'écart de la chaleur et du gel.

Refermer l'emballage après chaque utilisation.

Élimination du produit et de l'emballage : pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit bien veiller à rincer ou égoutter parfaitement le bidon afin d'utiliser tout le produit et l'éventuelle eau de rinçage dans le cas de produit miscible à l'eau.

L'effet biocide intervient dans les 10 minutes après traitement, sa durée d'action est stoppée par un rinçage complet et contrôlé à l'eau des surfaces entrées en contact. La durée d'action est de plusieurs heures dans le cas où il n'y a pas de rinçage de la surface. L'intervalle de temps entre chaque application est défini par le plan d'hygiène établi lors de l'étude HACCP. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai dans les conditions et doses d'utilisation préconisées.

Le nettoyage du matériel peut être réalisé à l'eau lorsqu'un nettoyage est imposé après contact avec le produit. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné

En cas d'application excessive aérer les locaux 5 minutes avant réutilisation, si nécessaire prévoir un rinçage des surfaces à l'eau ou à l'aide d'un détergent approprié.

Conserver hors de la portée des enfants. En cas d'ingestion accidentelle, ne pas provoquer de vomissements, boire de grandes quantités d'eau et appeler le médecin. Ne pas mélanger avec d'autres produits tels que savons et substances de caractères anioniques.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

Extrait conditions de vente : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.